Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217303171-20250904-2025-09-04-575-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2025
Affichage : 08/09/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Commune de Villard-sur-Doron
(Département de la Savoie)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.3 PLAN DE ZONAGE

Secteur Aval

Modification n°2

Dossier d'approbation

Révision du PLU : 19 mars 2019
Modification n°1 : 27 janvier 2022
Modification simplifiée n°1 : 10 août 2023
Modification n° 2 : 4 septembre 2025

Echelle : 1/4000

73317_ZONE_URBA_20250904

- Contour zone PLU
- U : Zone Urbaine
- Um : Secteurs de Bisanne et des Saisies
- Umb: Secteur de Bisanne et des Saisies (Belambra)
- Umca : Secteur de caravaneige
- Ue : Secteur urbain économique
- Ume : Secteur économique des Saisies
- Umr* : Zone d'activité de la Pierre à l'âne
- 1AU : Zone A Urbaniser à vocation principale résidentielle
- 1AUm : Zone A Urbaniser de Bisanne et des Saisies
- 2AU : Zone A Urbaniser
- A : Zone Agricole
- A1 : Secteur de Bisanne 1500
- Ap : Secteur Agricole à préserver
- Ar : Restaurant d'altitude
- At : Activités touristiques autorisées
- N : Zone Naturelle
- Nt : Secteur destiné aux loisirs et activités culturelles
- Nf : Secteur destiné à l'exploitation forestière

Autres prescriptions

- Secteur d'OAP au titre de l'article L.151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 2° du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
- Secteur concerné par un risque naturel, délimité au titre de l'article R123-11 b du CU
- Secteur de pratique des activités sportives hivernales au titre de l'article R151-48 du CU
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
- Secteur soumis au PPRN
- Chalet d'alpage au titre de l'article L.122-11 du CU
- Bâti dont le changement destination est autorisé au titre de l'article L.151.11.2° du CU
- Elément du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du CU

Informations

- Zone de bruit 100 m D925
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Bâtiment agricole

- REMONTEES_MECANIQUES_LIGNE_TAPIS
- REMONTEES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELESKI
- REMONTEES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELESIEGE
- REMONTEES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELECORDE

Numéro	Type	Bénéficiaire
ER01	création d'un parking	Commune
ER02	Aménagement de voirie	Commune
ER03	Aménagement de voirie	Commune
ER04	Aménagement de voirie	Commune
ER05	Aménagement de voirie	Commune
ER06	création d'une voie	Commune
ER07	création d'un parking	Commune
ER08	Aménagement de voirie et de carrefour	Commune
ER09	aménagement de voirie	Commune
ER10	création d'une voie	Commune
ER11	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER12	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER13	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER14	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER15	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER16	emplacement pour décharge à neige	Commune
ER17	emplacement pour décharge à neige	Commune

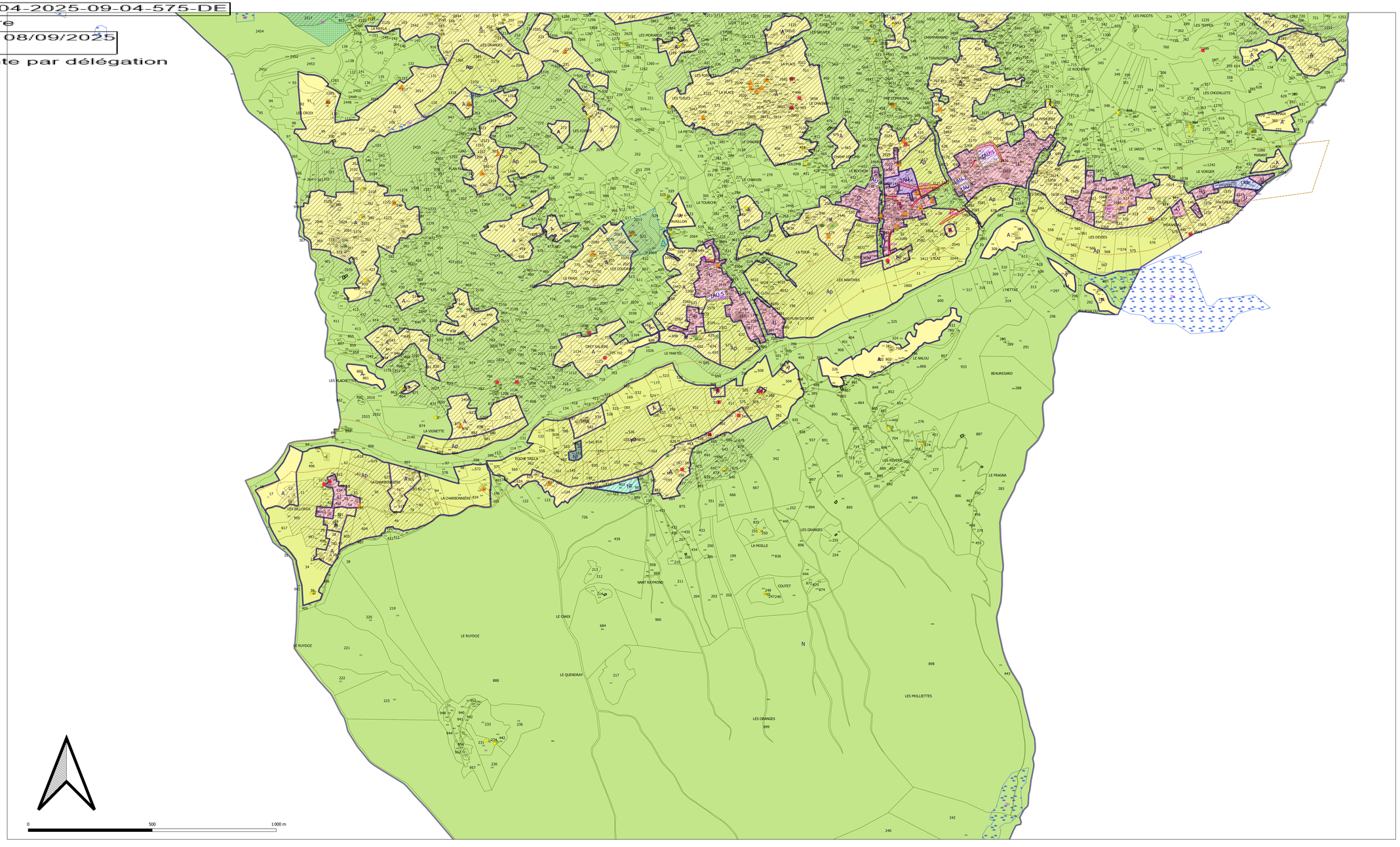
LES PACOTS
LES TEPPES
LES CHOZALLETS
LE JARDY
LE VORGER
MANANT
LES DEVEES
LE NALOU
BEAUREGARD
LE FRAGNA
LES MOLLIETTES
LES ORANGES
LE QUENDRAY
LE RUYDOZ
LE CHAIX
NANT RAYMOND
COUTET
LA MOILLE
LES GRANGES
LES RÉVERS
LA CHARBONNIÈRE
LA CHARBONNIERE
LES BILLORDS
LA VIGNETTE
ROCHE TAILLÉE
LES ARCHETS
LES LACHETTES
LE MARTIN
CRET SALIERE
LE MARTIES
LES MANTINES
LA TOUR
LE PLAN DU POINT
LE CHAVIN
LA TOURCHE
LES COUDRES
LES FRAIS
LE CHAGNY
LE CHAGNIN
LA PLACE
LA METAZ
LES TUILES
LES MORANDS
LES GRAVIERS
LA TRUIE
LA MOULA
LES CROIX
LE CHAMPAZ
LES FORTS
LA TSAVACHERE
CHAMPARMAND
LE ROCHERAY
LA PERRIERE
LE MOUTIER
LE CHAGNY
LA CROIX
LE ROCHON
CHARF CHOUX
LES COLOMB
LA CHAVANNE
LA CHAVANNE
LES CHAVANNES
LES CHAVANNES
LES CHAVANNES